



## **Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail du 17 novembre 2023**

### **Déclaration liminaire**

Madame la Présidente

Nous voici réunis ce jour pour la dernière formation spécialisée inscrite au calendrier de la DRFIP pour 2023.

Revenons à l'incident industriel de ces derniers mois ayant conduit, une fois encore, à une forte dégradation des conditions de travail des agentes et agents concernés. Vous l'aurez compris, nous voulons à nouveau alerter sur GMBI, et sur l'impact que cet accident industriel a eu sur les conditions de travail des agents concernés. Malheureusement GMBI n'a pas été le 1er tsunami technologique, législatif, ayant submergé les services et englouti les personnels sous des charges insupportables et des conditions de travail totalement dégradées. Nous pensons notamment au PAS mais pas que .... !!.

Les grandes évolutions de la DGFIP tournées vers l'e-administration conduisent à éloigner les usagers des services de proximité, ou comme avec GMBI, à faire que ce sont eux qui se substituent aux services de la DGFIP pour saisir les éléments utiles aux mises à jour des informations d'occupation des propriétés immobilières qu'ils possèdent. Cette modification reposait uniquement sur les usagers via leur espace, mais encore eut-il fallu qu'ils en soient informés et qu'ils y arrivent, surtout que les agentes et agents n'ont pas eu accès à la vision usager pour les accompagner dans leur démarche. C'est Kafkaïen, mais c'est surtout une grande souffrance tant pour les usagers que pour les collègues ! Car les

sollicitations envers nos services, déjà saturés, ont explosé cet été notamment, sans oublier dans un second temps le risque de contentieux qui en découlera.

Or, devant la récurrence de ces différentes problématiques, les agents et agentes présents à l'accueil sont très démunis et ne savent plus quoi dire aux usagers ! Ce côté « démuni » face aux questions, critiques des usagers confrontés à l'e-dgfip devient le lot quotidien des personnels et crée de fait de réelles pertes de repères et est source de déstabilisation. Au temps présent, les difficultés s'accumulent car ils doivent attendre les correctifs applicatifs pour pouvoir répondre aux usagers... à cran.

Comme Solidaires Finances Publiques le présentait, les difficultés sont donc bel et bien présentes et les conditions de travail des personnels sont fortement dégradées dans les services avec des RPS à gogo ! Il est donc à craindre que, même en cette fin d'année, l'accueil téléphonique, électronique ou physique, soit particulièrement compliqué, chronophage, et donc anxiogène pour les collègues.

Encore une fois pourrait-on dire, il est urgent que la Direction générale se rende enfin compte qu'avec les suppressions d'emplois et les moyens disponibles au sein de nos services, il est, et il va être extrêmement difficile pour les agents et agentes de répondre à toutes les sollicitations des contribuables dans la période. Par ailleurs, tout ce qui n'est pas fait (ou mal fait) à tel ou tel moment de l'année, se traduira par un afflux de réceptions, de contentieux plus tard, y compris l'année suivante.

Les RPS seront donc toujours à l'honneur, et la dégradation des conditions de travail aussi !

Pour Solidaires Finances Publiques, il est donc urgent de s'attaquer aux difficultés nombreuses qui malmènent le quotidien des personnels.

Pour conclure, Solidaires Finances Publiques rappelle son attachement à une politique en Santé Sécurité et Conditions de Travail d'envergure, au sein de la DGFIP. Les sujets sont nombreux, et d'importance cruciale, pour les agents et agentes de la DGFIP, sujets saillants largement exprimés, dans le cadre de l'observatoire interne du ministère.

Pour l'instant, les mesures prises et les déclinaisons nous laissent sceptiques quant à la réelle volonté du gouvernement, du ministère, et pour nous de la DGFIP, d'un dialogue social de qualité.

Nous attendrons de voir si la DGFIP engagera les moyens nécessaires, et mettra ces sujets à la place qu'ils méritent.

Quatre ans après le passage de la loi de la destruction de la fonction publique, pour une mise en œuvre des nouvelles instances au 1er janvier 2023, nous pouvons saluer enfin, l'administration qui a réussi à aborder le sujet du règlement intérieur, des instances créées au 01/01/2023, pour une mise en œuvre effective ...surtout en 2024.

Rappelons que, le vendredi 29 septembre 2023, s'est tenue la 1ère formation spécialisée de réseau (FSR) émanation du comité social d'administration de réseau (CSAR), qui traitera, à l'avenir, des sujets relatifs aux conditions de travail, de l'hygiène et de la sécurité des personnels de la DGFIP.

Cette FSR devait notamment évoquer le règlement intérieur (RI) des CSAR et FSR .

Solidaires Finances Publiques a déploré une fois encore l'inutilité de certains GT préparatoires aux instances. En effet, un GT sur le RI avait eu lieu le 5 septembre durant lequel les OS avaient demandé des amendements au document proposé

Malheureusement, ces amendements ont pratiquement tous été rejetés.

L'intersyndicale a donc rendu ce 29 septembre un avis négatif avec clause de revoyure et de réécriture.

Si le RI du CSA de Réseau et de la FS de Réseau de la DGFIP, devait rester ainsi, il serait inférieur aux droits des personnels, au RI du CSA Ministériel et de la FS Ministériel !

La DGFIP a déjà publié le RI du CSAR sur le site Ulysse national le 26 octobre 2023, rejetant ainsi apparemment, à nouveau, les demandes des représentants des personnels.

Ce manque de dialogue social est inacceptable.

Nous aborderons les points à l'ordre du jour de la séance et porterons à votre connaissance nos observations directement en séance.

Nous procéderons à la lecture d'un avis en intersyndicale, concernant le règlement intérieur.

Nous soumettrons au vote, dans le cadre des questions diverses, une proposition d'enquête concernant les accueils à la DRFIP Paris.